



ODL: votre porte d'accès à l'exportation!

THE ONE-STOP SHOP FOR EXPORTERS

**ASSUREUR-CREDIT
PUBLIC DU
GRAND-DUCHE DU
LUXEMBOURG**



QUI SOMMES NOUS?

L'Office du Ducroire est un établissement public créé en 1961, placé sous l'autorité du Ministère des Finances et agissant avec la garantie de l'Etat luxembourgeois.

Sa mission est d'accompagner les sociétés luxembourgeoises dans leur développement à l'international.

Ce guichet unique du gouvernement offre aux exportateurs luxembourgeois:

- **des aides financières** dans leurs efforts de prospection à l'international;
- **des solutions d'assurance** permettant de minimiser les risques liés aux activités internationales.

PRODUITS ET SOLUTIONS D'ASSURANCE

L'assurance-crédit à l'exportation

- couvre sur les **exportateurs** contre les risques de non-paiement.

L'assurance des préfinancements à l'importation

- couvre les **importateurs** luxembourgeois qui doivent payer des acomptes à leurs fournisseurs étrangers contre le risque de non livraison.

L'assurance des investissements à l'étranger

- couvre les **investisseurs** contre les risques politiques dans le pays hôte.

PRODUITS ET SOLUTIONS D'ASSURANCE

L'assurance des engagements de garantie

- couvre les **banques** contre les risques sur l'entreprise luxembourgeoise lors d'émissions de garanties bancaires (garanties de restitution d'acompte, garantie de bonne fin...) au bénéfice d'un client étranger.

L'assurance des crédits bancaires

- couvre les **banques** contre le risque de non-remboursement par l'entreprise luxembourgeoise des prêts destinés aux activités internationales et permet ainsi aux banques d'octroyer des lignes de crédit plus importantes aux entreprises exportatrices.

Site : <https://odl.lu/assurance-credit/produits-et-services/>

AIDES FINANCIERES

- Le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises « **COPEL** » a été créé en avril 2002 par une convention de coopération entre l'Office du Ducroire et l'Etat. Sa mission de soutenir les entreprises exportatrices luxembourgeoises dans leurs efforts de prospection à l'international en attribuant des aides financières à l'exportation.
- Ces aides sont conformes à la réglementation européenne relative aux aides publiques en matière d'exportation, en particulier au « **Règlement de minimis** » n°1407/2013, article 107 et 108, valable jusqu'à 2020. Le plafond actuel par entreprise unique (*) est de **200.000 EUR sur une période de 3 ans.**

(*) Sont considérées entant que entreprise unique, toutes les entités contrôlées (en droit ou en fait) par la même entité.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES?

Entreprises exportatrices luxembourgeoises:

- étant financièrement saines
- représentant une valeur ajoutée pour l'économie luxembourgeoise, c.à.d. via:

Activité

- production,
- transformation, vente
- marketing, recherche etc.

Substance

- exister depuis au moins 3 ans
- produit/service prêt à la commercialisation
- effectif au moins 2 salariés; sauf pour les JME (voir régime JME).

Développement

- évolution du CA
- diversification
- nombre d'effectif

Impact

- sur environnement économie
- responsabilité sociale
- image de marque du Luxembourg

Visibilité

- origine luxembourgeoise

JME : JEUNE ET MICROENTREPRISE

Les **JME** peuvent également bénéficier de soutiens financiers à l'exportation, sous le régime de Jeune et Microentreprise (*).

Conditions

- ✓ Détenir toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de son activité
- ✓ Produit/service doit être prêt à être commercialisé
- ✓ En l'absence de bilan, un business plan détaillé doit être fourni pour les 3 années suivantes
- ✓ Pas de critère strict en matière d'effectif

Le plafond annuel est de 10.000 €.

Note: Annuellement ou au plus tard au bout de 3 ans et sur base d'un rapport fourni par la société, le Comité peut réévaluer le statut de la société.

SECTEURS ET ACTIVITES NON-ELIGIBLES

- Financier / bancaire/ fiduciaires/experts comptables
- Immobilier
- Culturel y compris les galeries d'art, dont la finalité n'est pas d'ordre commercial.
- Tourisme
- Production primaire de produits agricoles, pêche ou toute autre activité liée à la production, à la transformation ou à la commercialisation des produits énumérés à l'annexe 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

AIDES FINANCIÈRES

Services nécessaires à la promotion de produits ou services à l'étranger

- Foires, salons, conférences à l'étranger en tant qu'exposant
- Conception graphique de supports promotionnels
- Traduction de supports promotionnels
- Frais d'enregistrement
- Publicité traditionnelle
- Marketing numérique

AIDES FINANCIÈRES

Services nécessaires au lancement d'un nouveau produit ou service, ou d'un produit existant sur un nouveau marché

- Services de conseil juridique ou fiscal
- Etude de marché

Services nécessaires au développement sur un nouveau marché hors UE et AELE(*)

- Ouverture d'une entité de prospection
- Appels d'offres internationaux

(*) Association européenne de libre-échange

FOIRES, SALONS, CONFÉRENCES À L'ÉTRANGER

Condition :

Participer en tant qu'exposant, inscrit dans le catalogue officiel de la foire

Intervention maximale:

50% des frais éligibles pour les trois premières participations

25% des frais éligibles à partir de la quatrième participation

10% des frais éligibles à partir de la onzième participation

Pas d'intervention après la vingtième participation

Plafond annuel : 40.000€

Note : Dans certains cas, le secrétariat demande une copie du bulletin de participation à la foire.

FOIRES, SALONS, CONFÉRENCES À L'ÉTRANGER

Exemples de frais éligibles :

- ✓ Location de surface (max.100m²) et aménagement du stand
- ✓ Inscription au catalogue officiel de la foire
- ✓ Connexions techniques de base (raccordement à l'eau et à l'électricité)
- ✓ Transport du matériel d'exposition retourné et non-destiné à la vente
- ✓ Acquisition ou location de matériel multimédia (max 1.000€)
- ✓ Assurance
- ✓ Nettoyage
- ✓ 2 tickets exposants
- ✓ 20 billets visiteurs
- ✓ 2 hôtes/hôtesse d'accueils professionnels

FOIRES, SALONS, CONFÉRENCES À L'ÉTRANGER

Exemples de frais non-éligibles :

- X** Hébergement / Voyage / déplacement
- X** Restauration
- X** Frais internes (p.ex. frais de personnel)
- X** Fourniture de bureau
- X** Frais déjà subventionnés
- X** Gadgets promotionnels
- X** Impression
- X** Refacturation entre sociétés liées

CONCEPTION DE SUPPORTS PROMOTIONNELS

Type de support :

- ✓ Dépliants, Brochures
- ✓ Film/vidéo

Frais non-éligibles :

- X Frais d'impression
- X Fourniture de bureau
- X Site internet

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

TRADUCTION DE SUPPORTS PROMOTIONNELS

Type de frais :

- ✓ Frais de traductions vers toutes les langues, sauf le luxembourgeois.

Type de support :

- ✓ Flyers/Dépliants
- ✓ Brochures
- ✓ Site internet

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

SERVICES DE CONSEIL

Type de frais :

- ✓ Services de conseil juridique et fiscal prestés par des tiers nécessaires au lancement d'un nouveau produit ou service, ou d'un produit existant sur un nouveau marché

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

ÉTUDES DE MARCHÉ

Type de frais :

- ✓ Études réalisées par des tiers et nécessaires au lancement d'un nouveau produit ou service, ou d'un produit existant sur un nouveau marché

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

Remarque : Le remboursement de l'aide se fera sur base des preuves fournies par la société, appuyées d'une copie de l'étude réalisée.

ENREGISTREMENT DE MARQUE/BREVET ET CERTIFICATION

Type de frais :

- ✓ Frais d'enregistrement de marque
- ✓ Frais d'enregistrement et traduction de brevets
- ✓ Certifications nécessaires à la commercialisation d'un produit à l'étranger
- ✗ Les extensions de certification ne sont pas éligibles

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

PUBLICITÉ TRADITIONNELLE

Type de support éligible:

- ✓ Revues spécialisées / Catalogues
- ✓ Envois publicitaires regroupés
- ✓ Rédaction de communiqué de presse

Intervention maximale :

25% des frais éligibles

Plafond annuel : 10.000€

MARKETING NUMÉRIQUE (PHASE TEST)

Il s'agit d'une nouvelle aide visant l'ensemble des **outils numériques** ayant pour but de promouvoir les produits et services à **l'international**.

Cette nouvelle catégorie d'aides se trouve actuellement en phase-test et pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Intervention maximale :

50% des frais éligibles

Plafond annuel : 20.000€

MARKETING NUMÉRIQUE

- ✓ **Service de consultance** dans le marketing numérique avec un plafond de 10.000 EUR/an, c.à.d.. les frais pour études et services de conseil pour améliorer sa stratégie marketing numérique.
- ✓ **Publicité en ligne**, à savoir réalisation de campagnes de communication et optimisation de la présence en ligne. Exemples: Google Adwords, bannières en ligne, services de distribution de la presse, optimisations des moteurs de recherche (SEO), influenceurs, publicités sur les médias sociaux, page de renvoi en vue d'une campagne marketing spécifique à l'étranger.

MARKETING NUMÉRIQUE

- ✓ **Acquisition d'un outil de «marketing automation»**, sous forme de licence pour l'abonnement d'un outil informatique, permettant la gestion de plusieurs campagnes de marketing en ligne, l'augmentation du pourcentage de rétention de clients grâce à un suivi individualisé des contacts, le contrôle de la qualité des bases de données utilisées, de mesurer de la performance et de l'efficacité des campagnes à l'aide de « Dashboard » et de rapports statistiques.
- ✓ **Acquisition de base de données qualitative** sous forme d'abonnements ou d'achats directs. Exemples : données de prospects conformes aux exigences du GDPR, services professionnels offerts par certains réseaux sociaux (LinkedIn ou autres).

OUVERTURE D'UNE ENTITÉ DE PROSPECTION HORS UE ET HORS AELE

Condition :

- ✓ Entreprise luxembourgeoise avec un effectif entre 10 à 100 personnes
- ✓ Nouveau marché

Type de frais :

- ✓ Loyer du bureau et charges locatives
- ✓ Location de mobilier et d'équipements
- ✓ Fournitures (matériel de bureau, télécommunications, etc.)

Intervention maximale :

Lors de la 1^{ère} année de fonctionnement; 50% des frais éligibles

Plafond annuel : 30.000€

Note: La société sera conviée à présenter le projet au Comité.

APPELS D'OFFRES INTERNATIONAUX POUR DES PROJETS HORS UE ET HORS AELE

Condition :

Le pays visé doit être nouveau pour la société et le montant de l'appel d'offre ne peut dépasser 25% de leur chiffre d'affaire annuel.

Cette aide doit être intégralement remboursée en cas d'attribution du marché.

Type de frais :

- ✓ Frais de voyages et de séjour vers le(s) pays concerné(s)
- ✓ Frais de réalisation d'études internes ou externes pour autant que ces études aient un lien direct avec la participation à l'appel d'offre concerné
- ✓ Frais d'achat du cahier de charges

Intervention maximale : maximum 2 par an; 50% des frais éligibles

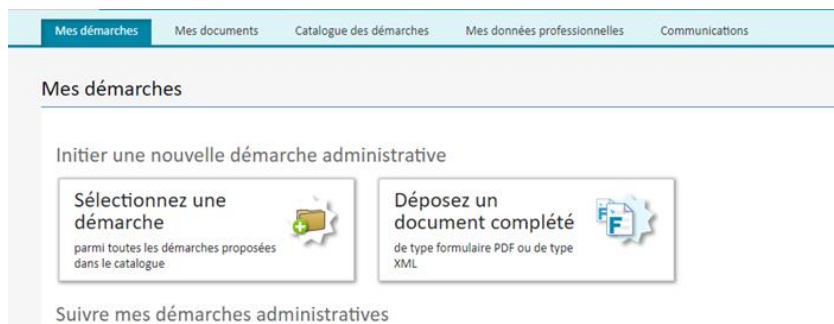
Plafond annuel : 30.000€

Note : Le Comité demande une copie de l'offre.

PROCEDURE

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Le formulaire «COPEL» est disponible en FR, GB, DE sur www.Guichet.lu; l'utilisateur doit disposer d'un produit LuxTrust. Le formulaire signé doit obligatoirement être envoyé **avant engagement des frais ou avant la date de début de la foire.**



Étapes

- ✓ Identification de l'entreprise
- ✓ Type de soutien
- ✓ Conception de supports promotionnels
- ✓ Impact économique
- ✓ Déclaration sur l'honneur
- ✓ Politique de traitement et protection des données à caractère personnel (RGPD)
- ▶ Validation de la saisie

- ✓ Sélectionner la démarche COPEL
- ✓ Suivre les étapes du formulaire
- ✓ Confirmer la saisie
- ✓ Signer l'application et ajouter les documents demandés lors de la démarche
- ✓ Finalement, confirmer la transmission de la démarche.

PROCEDURE

COMMENT ENVOYER UNE DEMANDE?

Les **documents à joindre** à la demande de soutien financier (via MyGuichet ou par la suite à notre secrétariat par mail) :

Pour toute 1^{ère} demande: les 2 derniers bilans ou à défaut le business plan sur les 3 prochaines années, l'organigramme récent, le certificat actuel de la CCSS renseignant sur le nombre de salariés occupés, le relevé d'identité bancaire (RIB).

Pour toute demande ultérieure: le bilan le plus récent et toute modification statutaire importante.

PROCEDURE

PRISES DE DECISIONS PAR LE COPEL

Le secrétariat propose les demandes de soutien au COPEL 1 fois par mois.

La décision sera communiquée par lettre. En cas d'acceptation, une **lettre de promesse valable 6 mois** sera émise.

REMBOURSEMENT

L'introduction d'une demande de remboursement est demandée, par mail ou courrier postal, **endéans du délai de validité de la promesse**. Elle devra être annotée du numéro du dossier et accompagnée des copies des factures et des preuves de paiement (adressées à la société luxembourgeoise).

Le paiement sera confirmé par **lettre d'octroi**.



Liens utiles

ODL :

<https://odl.lu>

Demande en ligne sur Guichet.lu:

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/regime-pme/aide-exportation-frais-promotion-exposition/aide-exportation.html>

Merci pour votre attention!





Contact us

14, rue Erasme | L-1468 | Luxembourg-Kirchberg

odl@odl.lu | (+352) 28 85 54 1